

#### DÉCLARATION DU ROYAUME-UNI À LA SOUS-COMMISSION 4 - 2E TOUR

Le Royaume-Uni tient à remercier le Président de la Sous-commission 4 pour ses efforts de médiateur entre les trois propositions présentées cette année concernant le stock requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord. Nous remercions également les CPC pour leurs contributions aux discussions jusqu'à présent. Toutefois, le Royaume-Uni est extrêmement déçu que nous n'ayons pas encore pu parvenir à un consensus conforme à l'avis scientifique pour cette mesure de gestion critique.

Le Royaume-Uni souhaite réitérer les commentaires faits dans sa précédente déclaration sur cette question (PA4-806). La seule proposition qui respecte l'avis clair du SCRS - une interdiction totale de la rétention - est celle du Canada, du Sénégal, du Taïpei chinois, du Gabon et du Royaume-Uni.

Les CPC sont convenues à la réunion de l'ICCAT l'année dernière (Rec. 19-06) qu'il est urgent d'adopter une nouvelle recommandation de gestion pour ce stock. Dans son évaluation actualisée de 2019, le SCRS a déclaré que le stock continuera à décliner jusqu'en 2035, et que les exceptions qui permettent actuellement de retenir une partie des prises de requin-taupe bleu, si on les laisse en place, signifient que le stock ne se rétablira pas avant au moins 2070. Par conséquent, la mesure la plus efficace, la plus simple et la plus immédiate pour mettre fin à la surpêche et parvenir au rétablissement (avec une probabilité de plus de 50% d'ici 2040) est une interdiction totale de la rétention.

Le Royaume-Uni note le mérite de mesures supplémentaires qui, en plus d'une interdiction de rétention, pourraient réduire davantage la mortalité accidentelle, telles que des mesures d'atténuation des prises accessoires, des restrictions sur les engins, une manipulation sûre et les meilleures pratiques pour la libération de requins-taupes vivants. Reconnaisant les différents points de vue parmi les CPC sur l'utilisation des hameçons circulaires, le Royaume-Uni suggère qu'une évaluation claire du SCRS de l'impact et de l'ampleur de leurs effets sur la capture et la mortalité du requin-taupe bleu serait utile. Les données actuelles n'étant pas concluantes, le Royaume-Uni ne peut pas soutenir leur utilisation obligatoire à ce stade. Une évaluation similaire peut être utile en ce qui concerne les bas de ligne en acier. Toutefois, le Royaume-Uni tient à souligner une fois de plus qu'il estime que l'accord sur ces mesures supplémentaires devrait être distincte de l'accord sur une interdiction de rétention immédiate.

Le Royaume-Uni estime qu'il est encore temps de parvenir à un accord dans le cadre du processus de correspondance actuel. À cette fin, le Royaume-Uni invite instamment les CPC qui ont soutenu la proposition d'interdiction de rétention l'année dernière à se manifester une nouvelle fois et à montrer leur soutien, et appelle toutes les autres CPC qui n'ont pas encore communiqué leur position sur cette question à le faire dès que possible. Ne pas agir maintenant signifierait que la protection nécessaire, cruciale pour la santé à long terme du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord, ne sera pas en place avant une année supplémentaire.